



ÉDITORIAL

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- 1 La santé au travail est aussi une question de démocratie

TMS

- 3 Facteurs de risques de TMS au travail et perspectives de solutions : passé, présent, avenir

AGENTS CHIMIQUES

- 8 L'Agence européenne des produits chimiques, clef de voûte de REACH

- 13 **Dossier Spécial** Cancers professionnels : vos luttes ne partent pas en fumée !

Quand la "France d'en bas" se mobilise contre les cancers professionnels

Jean-Paul Teissonnière : l'"avocat de l'amiante" veut combattre la délinquance industrielle sur le terrain pénal

Google Earth, un outil pour l'assainissement des lieux de travail

Cancers dans la "Silicon Glen" : le combat pour les générations futures des victimes écossaises de l'électronique

Le projet OCCAM : en Italie, une approche innovante pour combattre un vieux problème

NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES

30 L'état de santé de la Roumanie au travail

38 Interview : "Sans amélioration salariale, tout débat sur les conditions de travail reste illusoire"

LIVRES : NOTRE SÉLECTION

TABLEAU DE BORD

ÉVÉNEMENTS HESA

BRÈVES

La santé au travail est aussi une question de démocratie

La représentation des travailleurs pour la santé et la sécurité apparaît aujourd'hui comme un enjeu central des stratégies de prévention tant aux niveaux national qu'europpéen. Partout en Europe, de telles formes de représentation existent. Dans certains pays, il s'agit probablement de la forme la plus diffuse de représentation des travailleurs dans les entreprises. Toutes les données disponibles indiquent que l'existence d'une telle représentation est souvent associée à une organisation plus systématique de la prévention. Elle permet surtout une meilleure prise en compte des intérêts et des préoccupations des travailleurs dans le domaine de la santé au travail.

Certes, une représentation ne produit pas d'effets positifs par sa seule présence. Un certain nombre de conditions peuvent stimuler ou entraver son efficacité. Une formation et une information suffisantes, l'accès à une expertise lorsque des questions complexes la rendent nécessaire, un soutien systématique de la part des organisations syndicales sont autant d'éléments qui jouent un rôle important.

En février dernier, notre institut a organisé en collaboration avec la Confédération européenne des syndicats une conférence consacrée aux représentants des travailleurs pour la santé et la sécurité. Experts et syndicalistes européens ont débattu pendant deux jours des résultats de différentes recherches et d'expériences pratiques de l'intervention de ces représentants sur les lieux de travail. Plusieurs conclusions peuvent être dégagées de ces débats.

La stratégie européenne et de nombreuses stratégies nationales de prévention négligent l'immense potentiel de la représentation des travailleurs pour la sécurité. Alors que celle-ci permet souvent de faire la différence entre une prévention formelle et bureaucratique et une politique active s'appuyant sur les besoins et les initiatives des collectifs de travail. Cette négligence se retrouve dans la définition des politiques et se reflète également dans le monde de la recherche. Les recherches en santé au travail qui explorent la dynamique sociale de la prévention sur les lieux de travail restent très rares. On sait pourtant que le niveau réel de la prévention demeure largement en deçà de ce que l'on pourrait faire sur la base des connaissances disponibles.

La consolidation de la représentation des travailleurs comporte une double dimension. Au plan quantitatif, il s'agit de permettre à l'ensemble des travailleurs de disposer d'un tel outil. On est loin de cet objectif aujourd'hui. De très nombreux travailleurs restent exclus de toute forme de représentation pour la santé et

Z
E
M
S
L
E
T
E
R

la sécurité. Parfois, cela dépend de la taille des entreprises. C'est le cas dans les pays qui définissent des seuils trop élevés pour mettre en place une représentation. La précarité est également un facteur d'exclusion important : les millions de personnes qui travaillent par l'intermédiaire d'agences de travail intérimaire sont dépourvues de représentants pour la santé et la sécurité alors même qu'elles sont généralement exposées à des risques accrus. Au plan qualitatif, plusieurs facteurs jouent un rôle important. La protection des délégués contre les licenciements ou d'autres formes de représailles est souvent insuffisante. Leur formation reste inégale d'un pays à l'autre ou d'un secteur à l'autre. La stratégie des organisations syndicales pour s'appuyer sur leur expérience n'est pas toujours développée. Une des questions les plus importantes qui se posent concerne les rapports de sous-traitance. L'organisation d'une représentation des travailleurs sur la seule base des entreprises ne permet pas d'intervenir de manière efficace sur l'organisation du travail dans des processus de production où fonctionnent des chaînes de sous-traitance.

Dans plusieurs pays, des initiatives ont apporté un commencement de réponse à ces problèmes. L'expérience des délégués territoriaux pour la sécurité apporte une réponse pour les petites et moyennes entreprises. La création de comités de sécurité de site ou de coordination syndicale des représentants pour la sécurité permet d'aborder plus facilement les problèmes posés par la sous-traitance.

Si de telles solutions existent, pourquoi ne sont-elles pas mises en place de façon plus générale en Europe ? Deux éléments contribuent à expliquer cette situation. D'une part, les mauvaises conditions de travail n'affectent pas de manière égale l'ensemble de la population. Elles tendent à creuser les inégalités sociales de santé. La plupart des politiques de prévention ne cherchent pas à affronter cette production des inégalités. Elles se contentent de limiter les dégâts. Les limites posées à la création d'une représentation des travailleurs ou au fonctionnement de celle-ci contribuent précisément à rendre invisible une partie des atteintes à la santé et à freiner la mobilisation sociale contre ces atteintes.

L'autre élément concerne tout simplement la démocratie sur les lieux de travail. Le monde patronal s'oppose à ce que les travailleurs puissent développer un contrôle sur leurs conditions de travail. Or, les politiques de prévention ne peuvent être pleinement efficaces que si elles remontent à l'organisation du travail. Elles n'ont que des effets limités quand elles ne sont conçues que comme des interventions techniques sur des questions partielles. L'existence d'une représentation des travailleurs pour la santé et la sécurité constitue une des conditions d'une remise en cause de l'organisation du travail. Remise en cause indispensable qui montre combien la santé au travail dépend de la lutte pour l'introduction de la démocratie dans la vie des entreprises.

Laurent Vogel,
Directeur du département Santé et Sécurité, ETUI-REHS

LE DÉPARTEMENT SANTÉ-SÉCURITÉ DE L'INSTITUT SYNDICAL EUROPÉEN POUR LA RECHERCHE, LA FORMATION ET LA SANTÉ-SÉCURITÉ (ETUI-REHS)

a pour objectif de promouvoir un haut niveau de santé et de sécurité sur les lieux de travail en Europe. Il succède au Bureau technique syndical européen (BTS), créé en 1989 par la Confédération européenne des syndicats (CES). Il assure des missions de support et d'expertise pour la Confédération et le groupe Travailleurs du Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail. Il est membre associé du Comité européen de normalisation (CEN). Il anime des réseaux d'experts syndicaux dans les domaines de la normalisation (sécurité des machines) et des substances chimiques (classification des substances dangereuses et établissement des valeurs limites d'exposition).

ETUI-REHS

Département Santé-Sécurité
5 bd du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 224 05 60
Fax: +32 (0)2 224 05 61
hesa@etui-rehs.org

L'ETUI-REHS bénéficie du soutien financier de la Communauté européenne.

La Communauté européenne ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de l'information contenue dans cette publication.



Newsletter HESA n° 34, juin 2008

Les informations contenues dans ce numéro ont été clôturées pour la plupart au 30 juin 2008.

La Newsletter HESA est éditée trois fois par an en français et en anglais.

Editeur responsable : Laurent Vogel, directeur du département Santé-Sécurité de l'ETUI-REHS

5 bd du Roi Albert II
B-1210 Bruxelles

Rédacteur en chef : Denis Grégoire (dgregoire@etui-rehs.org)

Secrétaire de rédaction : Géraldine Hofmann

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Plinio Amendola, Roberto Audisio, Mihai Costescu, Paolo Crosignani, Denis Grégoire, Marcello Imbriani, Alessandro Marinaccio, Tony Musu, Alessandra Scaburri, Laurent Vogel, Rolf H. Westgaard, Jørgen Winkel

Traduction : Evelyne Drevet

Documentation : Jacqueline Rotty

Diffusion : Géraldine Hofmann (ghofmann@etui-rehs.org)

Photo de couverture : BELPRESS, Domange Fernand

Réalisation graphique : Coast, Bruxelles

Imprimé en Belgique par Jacoffset

<http://hesa.etui-rehs.org>

HESAmail

L'actualité européenne en santé et sécurité au travail

La lettre d'information électronique du département Santé et Sécurité est une édition mensuelle bilingue français-anglais.

L'inscription et la diffusion sont gratuites :
<http://hesa.etui-rehs.org> > Page d'accueil
ou ghofmann@etui-rehs.org